

Pôle « Développement et Organisation Professionnels »

→ ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : démarche et séances

Publics concernés :

- Salariés du Particulier Employeur et Assistants maternels

Équipements / Accès / Accessibilité :

- Salle de formation en U
- Accessibilité PMR partielle ou totale
- Adaptations pédagogiques individuelles possibles
- Une fiche accès/accessibilité sera jointe à la convocation

Profil(s) Formateur(s) :

Formatrice spécialisée en analyse des pratiques professionnelles

Réussite & Satisfaction :

Nouvelle formation

Profil et pré-requis :

Aucun pré requis de niveau de formation

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

► Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques professionnelles et son accompagnement en vue de les améliorer.

Contenus et durée de la Formation :

► 7 séances de 2h (14h)

- La démarche d'analyse des pratiques professionnelles : objectifs, principes et règles de fonctionnement.
- Présenter une situation professionnelle et exposer ses questionnements/sa problématique aux participants.
- Analyser une situation professionnelle et rechercher les solutions possibles en collectif.
- Mettre en application un plan d'action concret sur chacun des axes d'améliorations identifiés.
- Évaluer les résultats et réajuster ses pratiques professionnelles et son accompagnement.

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Echanges et analyses des situations professionnelles.
- Supports de formation remis aux stagiaires.

- *Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.*

- *Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement, évaluation continue, grille d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction en fin de formation.*

- *Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.*

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

- Formation prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.
- Tarif individuel: 350€